

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

Conseil d'établissement

École de la Petite-Gare

650 Boulevard de Palerme, La Prairie (Québec), J5R 6B2

Téléphone : 514 380-8899, poste 4011

Site Web : petitegare.cssdgs.gouv.qc.ca / Courriel : delapetitegare@cssdgs.gouv.qc.ca



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers parents,

Une autre année qui vient de se terminer 2022-2023. Je vous écris ces mots à la fin de ma 5^e et dernière année à titre de présidente du conseil d'établissement de l'École de la Petite Gare.

Je qualifierais ces années comme étant des années de solidarité, de persévérance et d'étroites collaborations entre les parents, membres du personnel-école et aussi, avec nos chers enfants. Ce qui m'a toujours surprise, année après année, c'est l'engagement des membres du personnel de l'école et de la direction, qui côtoient quotidiennement nos jeunes et qui contribuent à leur réussite. Ils ont mis beaucoup de cœur et d'énergie pour aider nos enfants, dans tous les défis que ces dernières années nous ont réservés.

Enfin, je ne peux passer sous silence l'engagement des parents qui, non seulement sont engagés dans la vie scolaire de leurs enfants, mais aussi leur participation au CÉ. Par le CÉ, les parents ont fait preuve d'une implication concrète dans le processus de prise de décisions sur différents sujets de haute importance quant à la vie scolaire de l'école. Ainsi, je tiens à remercier chacun des membres du CÉ pour leur participation et leur apport au conseil d'établissement 2022-2023. Merci à tous pour votre implication.

Je souhaite une bonne continuité au CÉ et à la nouvelle direction pour l'année 2023-2024.

Veillez recevoir, chers parents, mes salutations les meilleures.

— Patricia Girard

MESSAGE DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Chers parents,
Chers membres du personnel,

L'équipe-école de la Petite-Gare s'est encore une fois surpassée pour faire vivre des activités mémorables aux élèves sous le thème « L'aventure nous sourit, en route pour un safari! ».

Pour augmenter le sentiment d'appartenance des élèves, une panoplie d'activité a été organisée par l'équipe-école pour faire vivre des expériences variées à nos élèves telles que des activités culturelles, sportives, artistiques et scientifiques. Nous avons pu vivre, entre autres, un spectacle mémorable devant le fourgon grâce à Samajam qui nous a fait danser et chanter au rythme de la musique.

Pour diminuer le nombre d'élèves qui ont 65% et moins, l'offre des services complémentaires a été augmentée pour soutenir les élèves en difficulté tant au niveau des apprentissages qu'au niveau comportemental. La grande mobilisation de l'équipe enseignante, de la mise en place de pratiques collaboratives, leur souci à soutenir les élèves et l'arrimage entre les degrés ont été des moyens pour faire progresser nos élèves.

Pour l'augmentation de l'activité physique au quotidien, des récréations animées ont été organisées, l'achat de matériel pour les récréations basé sur l'intérêt des élèves, les corridors actifs, les kermesses d'hiver et d'été et les sorties en raquette en 5e année sont quelques-unes des activités qui ont été mises de l'avant.

Finalement, je remercie l'équipe-école pour sa grande contribution aux succès de nos élèves, pour leur engagement, leur soutien et leur confiance lors de mes sept années à la direction de l'école de la Petite-Gare.

En terminant, je tiens à remercier les parents pour leur confiance et leur implication dans l'école et dans la réussite de leurs enfants.

En mon nom, au nom de toute l'équipe-école de la Petite-Gare et du conseil d'établissement, je vous souhaite une très bonne lecture.

— Sophie Tougas, directrice

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement	6
2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	7
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	8
2.2 Activités réalisées et décisions prises	9
2.3 Résultats obtenus	13
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL	18

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom et prénom	Poste occupé	Durée écoulée du mandat
Bonin, Éric	Parent, vice-président	1
Girard, Patricia	Parent, présidente	1
Seck, Medoune	Parent	2
Coltov, Andrian	Parent	1
Santa Ruiz, Sandra	Parent	2
Zosim, Corina-Maria	Parent	2
Gagnon, Alexandre	Parent substitut	1
Khattabi, Anissa	Parent substitut	1
Viveiros, Annie	Enseignante de 6 ^e année	1
Sanfilippo, Claire	Enseignante de 1 ^{re} année	1
Bouthillette, Louise	Enseignante classe multi 3-4 ^e année	1
Mitchell, Sophie	Remplacement. :Technicienne en service de garde	1
Marceau, Chantal	Remplacement : Classe principale	1

2

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
28 septembre 2022	Ordinaire
22 novembre 2022	Ordinaire
24 janvier 2023	Ordinaire
21 mars 2023	Ordinaire
17 avril 2023	Ordinaire
16 mai 2023	Annulée
13 juin 2023	Ordinaire

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	Avril 2023	Adopté	L'actualisation du projet éducatif s'est faite tout au long de l'année. De plus, les parents ont été informés et ils ont approuvé chacune des étapes.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Avril 2023	Approuvé	Présentation des modifications et de l'ajout d'une nouvelle section distincte portant sur les violences à caractère sexuel.
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité	Juin 2023	Approuvé	Présentation des ajouts et des modifications.
Approbation des contributions financières exigées	Juin 2023	Approuvé	Approbation de toutes les activités par le conseil d'établissement.
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Juin 2023	Établi	Consultation sur les principes.
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2023	Approuvé	Présentation des listes
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Mars 2023	Approuvé	Présentation des ajouts et des modifications.
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Aucun avis

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux via l'			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Aucun sous-comité
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Aucune modification à l'acte d'enseignement
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Septembre 2022	Informé	Via le rapport annuel
Transmission de documents à l'intention des parents	Septembre 2022	Informé	Information mensuelle via l'info Express, site Internet de l'école
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Septembre 2022	Approuvé	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Juin 2023	Consultation effectuée	Liste des fournitures et des effets scolaires
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études			Ne s'applique pas

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	Janvier 2023	Approuvé	Présentation en janvier des contenus enseignés en éducation à la sexualité.
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Mars 2023	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Septembre 2022	Approuvé	La majorité des activités ont été approuvées lors de la première séance, mais ce sujet est présent à chacune des rencontres.
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers			Ne s'applique pas
Consultation des parents			Ne s'applique pas
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves			Ne s'applique pas
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Septembre 2022 Janvier 2023	Information	Plusieurs activités parascolaires sont offertes aux élèves à l'automne et à l'hiver.
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Mai 2023	Conclue	Choix du photographe, Fotoplus

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			Ne s'applique pas
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Novembre 2022 Janvier 2023 Mars 2023 Avril 2023 Juin 2023	Adopté	Adoption de résolutions par le conseil d'établissement afin de faire le transfert dans le fond à destination spéciale. Dons du Club Optimiste et dons de la caisse Desjardins pour l'organisation d'une activité pour l'ensemble des élèves.
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2023	Adopté	
Autres activités réalisées (ex. : consultation, informations, projets spéciaux, etc.)			
Calendrier scolaire	Mars 2023	Consultation	
Photos scolaires	Mars 2023	Consultation	
Thème de l'année	Juin 2023	Information	
Aide aux parents (mesure 15084)	Septembre 2022	Consultation	Nous avons demandé l'avis des parents sur les conférences à offrir aux parents et ils ont fait la sélection du choix final.

2.3 RÉSULTATS OBTENUS

Explications des résultats

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Le projet éducatif de l'école de la Petite-Gare a été actualisé, tout au long de l'année scolaire 22-23. Il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs.

Les enjeux

- L'importance d'agir tôt.
- Les saines habitudes de vie.
- L'implication des élèves dans leurs apprentissages académiques et sociaux.

Lien avec le PEVR	Orientations	Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats		
AGIR TÔT ET SOUTENIR L'ÉLÈVE TOUT AU LONG DE SON PARCOURS SCOLAIRE	Favoriser la progression des élèves à risque	D'ici 2022, diminuer de 3% le nombre d'élèves à risque qui ont 65% et moins.	Pourcentage d'élèves qui se situent à 65% et moins en français écriture	Diminuer de 3% le nombre d'élèves qui se situent à 65% et moins	Partielle Compétence écriture		
						% des élèves en échec	% des élèves ayant 65% et moins
					2018-2019	2,5%	8,2%
					2019-2020	3,5%	13%
					2020-2021	2,5%	7,7%
					2021-2022	1,4%	7,2%
					2022-2023	1,7%	6,5%
DÉVELOPPER DE SAINES HABITUDES DE VIE	Encourager le bien-être physique et psychologique des élèves	D'ici 2022, Offrir 60 minutes d'activités par jour à tous les élèves de l'école.	Le nombre de minutes d'activité physique pratiquée par tous les élèves	Tous les élèves doivent bouger au moins 60 minutes par jour	Amélioration 90% des élèves bougent au moins 30 minutes par jour avec les deux récréations. 30% des élèves inscrits au service de garde bougent un 30 minutes de plus par jour.		
DÉVELOPPER DES MILIEUX DE VIE QUI FAVORISENT L'ENGAGEMENT SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES	Favoriser l'engagement des élèves aux plans scolaire et comportemental	D'ici 2022, augmenter le nombre d'élèves qui ont un sentiment d'appartenance à l'école en les rassemblant six fois par année pour une activité-école	Le nombre d'activités offertes par année	Trois activités de plus annuellement à la fin de l'année 2021-2022	Atteint		

Les éléments permettant de constater l'évolution du projet éducatif

L'analyse des résultats pour chacune des trois années

Pour l'objectif, d'ici 2022, diminuer de 3% le nombre d'élèves à risque qui ont 65% et moins en français écriture

En 2018-2019, prise de données de départ de notre objectif nous permettant d'évaluer la progression de nos élèves.

En 2019-2020, nous remarquons une augmentation du pourcentage de 4,8% pour les élèves ayant 65% et moins ainsi qu'une augmentation de 1% du nombre d'élèves en échec.

Explications des résultats :

- Première année de la pandémie;
- Deux semaines en moins pour la scolarisation;
- Trousses pédagogiques fournies par le gouvernement à faire à la maison;
- Scolarisation à la maison de mars à juin;
- Les élèves ont reçu qu'un seul résultat en français écriture;
- Il a été difficile de faire le suivi à distance en orthopédagogie pour les élèves en difficulté pour plusieurs raisons : parents qui travaillent dans le jour et première utilisation de TEAMS pour les élèves et le personnel scolaire.

En 2020-2021, nous constatons une baisse de 5,3% pour les élèves ayant 65% et moins ainsi qu'une baisse de 1% du pourcentage d'élèves en échec comparativement à l'année précédente. Pour le comparatif avec les données de départ, nous constatons que nous sommes revenus à notre donnée de départ de 2,5% pour le pourcentage d'élèves en échec et que nous avons diminué de 0,8% le nombre d'élèves ayant 65% et moins.

Explications des résultats :

- Bonification du service en orthopédagogie;
- Bonification de l'aide individuelle apportée aux élèves;
- Planification basée sur les savoirs essentiels;
- Deux bulletins plutôt que trois pour laisser plus de temps aux apprentissages.

Il est à noter que 18 groupes ont dû basculer à distance lors cette année.

En 2021-2022, nous constatons une diminution de 0.5% pour les élèves ayant 65% et moins ainsi qu'une diminution de 1,1% du nombre d'élèves en échec comparativement à l'année précédente.

Explications des résultats :

- Bonification du service en orthopédagogie;
- Bonification de l'aide individuelle;
- Planification basée sur les savoirs essentiels;
- Maintien des deux bulletins et ajout d'une communication;
- Maintien des fermetures de classes;
- Enseignement à distance pour toutes les classes au retour du congé des Fêtes;
- Fermeture prématurée de l'école pour le congé des Fêtes.

Analyse de l'atteinte de l'objectif :

Nous pouvons affirmer que nous avons eu une diminution de 1% des élèves qui ont 65% et moins en considérant notre donnée de départ. Toutefois, considérant toutes les explications données en lien avec les résultats obtenus, nous constatons que nos élèves ont réussi à maintenir ou à améliorer leur résultat dans la majorité des cas.

En 2022-2023, nous constatons une diminution de 0.7% pour les élèves ayant 65% et moins ainsi qu'une augmentation de 0,3% du nombre d'élèves en échec comparativement à l'année précédente.

Explications des résultats :

- Bonification du service en orthopédagogie;
- Bonification de l'aide individuelle;
- Planification basée sur les apprentissages prioritaires;
- Les élèves qui sont à risque, le sont davantage depuis le retour de la pandémie. Il faut leur donner plus de services.

Analyse de l'atteinte de l'objectif :

Nous pouvons affirmer que nous avons eu une diminution de 1,7% d'élèves à risque par rapport à notre donnée de départ. Nous constatons une

légère augmentation de 0,3% des élèves en échec.

Mesures de remédiations :

-Poursuite de la bonification en orthopédagogie et de l'aide apportée aux élèves.

Pour l'objectif, d'ici 2022, offrir 60 minutes d'activités par jour à tous les élèves de l'école. Afin de maximiser l'activité physique lors des deux récréations, nous avons organisé plusieurs activités sportives (soccer, basketball, hockey, etc.) pour tous les degrés. Nous poursuivrons notre amélioration à faire bouger les élèves; chaque groupe classe a reçu du matériel renouvelé pour la récréation, deux tables de ping-pong ont été achetées et nous faisons partie de la mesure "On bouge aux cubes" qui favorise l'activité physique. Toutefois, cet objectif sera à reconduire pour atteindre le 60 minutes par jour pour tous les élèves. L'augmentation est plus difficile à quantifier justement, car des prises de données sont prises aléatoirement. En 2022-2023, il y a eu la poursuite de récréations animées et certaines classes ont fait des pauses actives à l'occasion. Les élèves de la classe multi âge 3-4 et les élèves de la 4^e à la 6^e année ont participé au Tour du silence sur la sécurité à vélo.

Pour l'objectif, d'ici 2022, augmenter le nombre d'élèves qui ont un sentiment d'appartenance à l'école en les rassemblant six fois par année pour une activité-école. Cet objectif a été atteint dans les trois dernières années. En 2019-2020, nous avons trois activités supplémentaires pour toute l'école (Casse-Noisette, spectacle de magie et Géo Circus). Toutefois, en 2020-2021, compte tenu de la pandémie nous avons dû réaliser nos activités en bulle-classe (Bootcamp, Pull Ball et animation en classe en univers social). En 2021-2022, nous avons eu des activités de rassemblement (Nomade Fit, la Fête de la rentrée scolaire, la Fête Noël, la fête de fin d'année et les olympiades d'hiver et d'été comptent parmi nos activités réalisées toutes les années. En 2022-2023, nous avons eu encore plusieurs activités de rassemblement (Spectacle de la rentrée, Fête de Noël, Fête de fin d'année, spectacle de musique à Noël et en fin d'année ainsi qu'une Kermesses).

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

Le projet éducatif de l'école et le plan de lutte à l'intimidation et à la violence

Le projet éducatif de l'école et le plan de lutte à l'intimidation et à la violence



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

ÉCOLE DE LA PETITE-GARE

Projet éducatif 2018-2022

Table des matières

1.	<u>Introduction</u>	3
	1.1. BUT D'UN PROJET EDUCATIF : DEFINITION DU GUIDE 4 DU MEES	3
2.	<u>Démarche collaborative (étapes d'élaboration et de périodicité de l'évaluation)</u>	4
3.	<u>Mission, vision, valeurs</u>	5
	3.1. NOTRE MISSION	5
	3.2. NOTRE VISION	5
	3.3. NOS VALEURS	5
4.	<u>Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement externe et interne)</u>	7
	4.1. POPULATION ET TERRITOIRE	7
	4.2. ÉLÈVES	8
	4.3. PORTRAIT DE LA REUSSITE	9
	4.4. ZONES DE VULNERABILITES ET ZONES DE FORCE	10
	4.5. LES ENJEUX DE LA REUSSITE EDUCATIVE ET SCOLAIRE DES ELEVES DE L'ETABLISSEMENT	11
5.	<u>Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR</u>	12
6.	<u>Périodicité de l'évaluation du projet éducatif (Monitoring des indicateurs et des cibles)</u>	

1. Introduction

1.1. But d'un projet éducatif :

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les paliers du système éducatif (le ministère, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun des paliers.

2. Démarche collaborative (étapes d'élaboration et de périodicité de l'évaluation – décrire la gestion collaborative de l'école-historique (ancien PÉ))

Dans un esprit de collaboration et de partage visant la participation du plus grand nombre, la démarche de notre projet éducatif sera réalisée en plusieurs étapes.

1^{re} étape :

Des questionnaires ont été envoyés aux parents, aux employés et aux élèves de la Petite-Gare. Tout d'abord, nous avons constitué un comité responsable de piloter la réalisation du PEVR de notre école. Par la suite, nous avons analysé les données ressorties de ces sondages sur le portrait de la réussite de nos élèves et les besoins spécifiques de notre milieu. Nous en avons fait la présentation à l'équipe-école, l'équipe du service de garde et le conseil d'établissement.

2^e étape :

En équipe-école, nous avons d'abord déterminé nos valeurs et notre vision. Nous l'avons également présenté au conseil d'établissement.

3^e étape :

Nous avons établi nos orientations en tenant compte des forces et des vulnérabilités du milieu. Par la suite, nous avons déterminé les enjeux prioritaires afin de déterminer les objectifs, cibles et indicateurs en lien avec le Plan d'engagement de la réussite de la CSDGS. Nous avons validé avec l'ensemble des acteurs concernés et le conseil d'établissement.

4^e étape :

Nous élaborerons le plan d'action qui nous permettra d'atteindre les cibles ainsi que les outils de monitoring.

5^e étape:

Mise en œuvre du projet éducatif, validation et diffusion.

3. Mission, vision, valeurs

3.1. Notre mission

La mission de l'établissement est définie par la loi sur l'instruction publique (Art.36)

- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

3.2. Notre vision

À l'école de la Petite-Gare, l'élève est au cœur de son parcours scolaire. Il s'engage dans ses apprentissages et développe des stratégies pour relever ses défis. Pour permettre à l'élève de développer un sentiment de compétence face à lui-même, il apprend à faire de son mieux et à être FIER de ce qu'il fait et de ce qu'il est.

3.3. Nos valeurs

Respect

Ajuster nos gestes et nos paroles en tenant compte de tout ce qui nous entoure.

- Bienveillance
- Tolérance
- Acceptation
- Sécurité
- Civilité

Collaboration

Favoriser le partage et les échanges entre l'élève, l'équipe-école et la famille.

- Entraide
- Partage
- Solidarité

Communication

Entrer en relation de façon pacifique.

- Conventions sociales
- Exprimer et recevoir un message

Engagement

Développer le désir de s'investir et de persévérer.

- Confiance
- Motivation
- Sentiment d'appartenance

Esprit d'ouverture

Encourager la sensibilité à recevoir de nouvelles idées.

- Ouverture sur le monde et sur les autres
- Acceptation des différences
- Réceptivité

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement externe et interne)

Située dans le secteur nord de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, l'école de la Petite-Gare est établie dans un milieu urbain soit la ville de La Prairie. Elle est entourée des municipalités suivantes : Candiac, Saint-Philippe et Brossard.

L'école de la Petite-Gare compte environ 550 élèves de la maternelle à la sixième année en 2018-2019 qui résident à distance de marche. Les élèves sont issus majoritairement de familles nucléaires. L'école a un niveau socio-économique élevé (indice socio-économique 1). Les résultats des sondages nous révèlent que plusieurs parents ont fait des études de niveau supérieur et la grande majorité est sur le marché du travail. L'école est une priorité pour l'ensemble des parents, ce qui entraîne une grande implication de leur part dans la vie scolaire de leur enfant. Un très grand nombre d'élèves sont inscrits au service de garde (318 élèves) et au service des dîneurs (184 élèves). De plus, le taux de participation aux activités parascolaires est élevé.

Malgré que 85% des ménages de la ville de La Prairie ont le français comme première langue, nous remarquons depuis un certain nombre d'années, une augmentation du nombre de famille parlant une autre langue que le français à la maison. Cela amène un changement au niveau du portrait de la clientèle de l'école et des services offerts pour soutenir les élèves qui sont intégrés au régulier. Environ 9,5 % des élèves ont un plan d'intervention afin de les soutenir dans leurs difficultés académiques et comportementales.

L'équipe éducative 2018-2019 est formée de 35 enseignants, 5 professionnelles, 6 éducatrices spécialisées, 4 personnels de soutien régulier et l'équipe du service de garde est composée de 18 éducatrices et 3 accompagnatrices aux élèves handicapés.

De plus, nous avons un partenariat avec des organismes de la région tels que le Club Optimiste et le complexe le Partage. Aussi, depuis la construction du centre Alizéa, des élèves ont chanté pour les aînés.

Nous comptons sur une équipe-école engagée qui désire offrir des activités stimulantes et variées aux élèves afin de développer leur plein potentiel. Par leur engagement et leur désir de cohérence, le personnel de l'école vise à utiliser un langage commun et à s'arrimer pour faire évoluer les élèves dans un environnement sain, sécuritaire et respectueux pour tous.

4.1. Population et territoire

L'école de la Petite-Gare se situe dans la ville de La Prairie qui est une municipalité du Québec. Elle fait partie de la MRC de Roussillon dans la région de la Montérégie. Elle est située aux abords du fleuve Saint-Laurent, sur la Rive-Sud de Montréal, et de la rivière Saint-Jacques. La ville de La Prairie comptait 24 110 habitants en 2016. L'école se situe dans le secteur nord de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

4.2. Élèves

Portrait de notre école: 552 élèves Service de garde : 318 élèves

Surveillance du midi : 184 élèves Préscolaire : 4 groupes

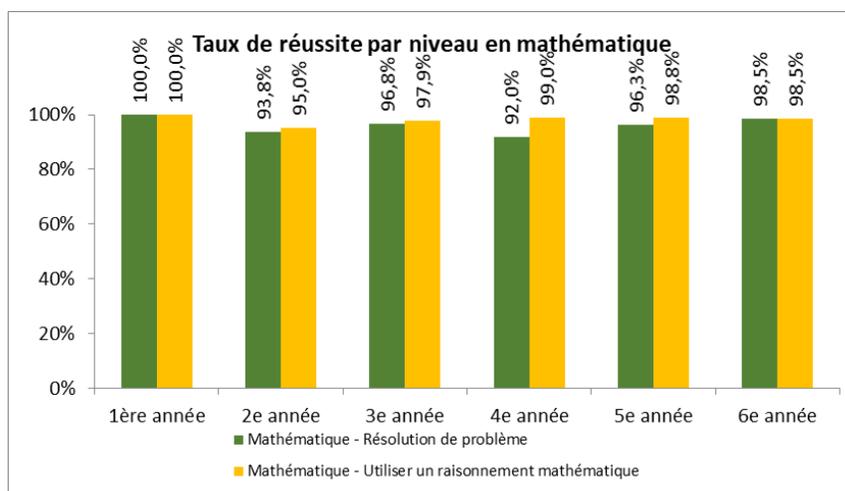
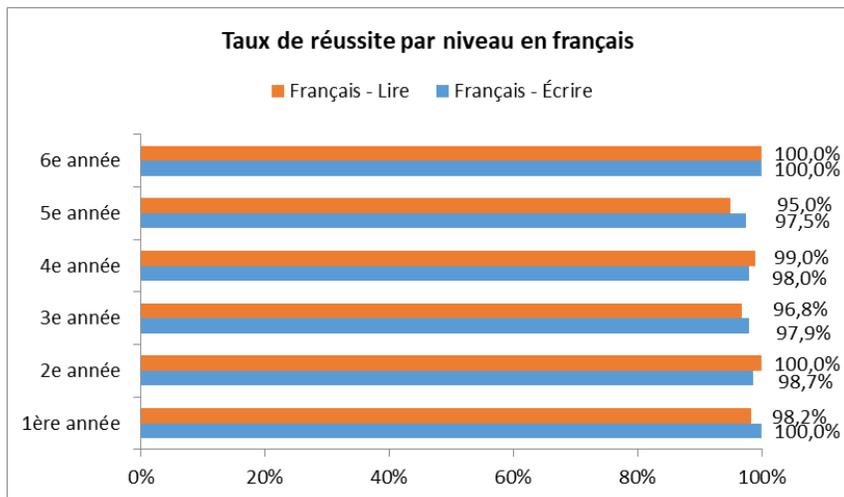
1^{er} cycle : 3 groupes de 1^{re} année et 3 groupes de 2^e année 2^e cycle :

4 groupes de 3^e année et 4 groupes de 4^e année 3^e cycle : 4 groupes

de 5^e année et 4 groupes de 6^e année

4.3. Portrait de la réussite

Portrait de la réussite en français et en mathématique 2017-2018 :



2017	Pourcentage d'élèves ayant 65% et moins			
	Écrire Global	Lire Global	Résoudre Global	Raisonner Global
1ère année	3,5% (2/57 résultats)	1,8% (1/57 résultats)	7,9% (5/63 résultats)	0,0% (0/63 résultats)
2e année	6,5% (5/77 résultats)	1,3% (1/77 résultats)	15,0% (12/80 résultats)	8,8% (7/80 résultats)
3e année	9,6% (9/94 résultats)	7,4% (7/94 résultats)	6,4% (6/94 résultats)	3,2% (3/94 résultats)
4e année	10,1% (10/99 résultats)	5,1% (5/99 résultats)	14,0% (14/100 résultats)	5,0% (5/100 résultats)
5e année	6,3% (5/80 résultats)	11,3% (9/80 résultats)	9,8% (8/82 résultats)	4,9% (4/82 résultats)
6e année	1,5% (1/66 résultats)	10,6% (7/66 résultats)	6,0% (4/67 résultats)	4,5% (3/67 résultats)
Tous les niveaux	6,8% (32/473 résultats)	6,3% (30/473 résultats)	10,1% (49/486 résultats)	4,5% (22/486 résultats)

4.4. Zones de vulnérabilités et Zones de force

École de la Petite-Gare 2017-
2018

Zone de forces pour nos élèves	Zone de vulnérabilités pour nos élèves
<p>Les élèves connaissent bien le concept de respect et tous les gestes de civilité qui s'y rattachent.</p> <p>Ils possèdent des compétences de résolution de conflits.</p> <p>Ils sont ouverts aux autres, stimulés et curieux de découvrir de nouvelles façons de faire.</p> <p>Ils ont le désir d'apprendre.</p> <p>Ils se sentent en sécurité.</p> <p>Belle collaboration entre les intervenants, enfants et parents.</p> <p>La majorité des élèves ont une facilité à exprimer leurs besoins et connaissent les moyens pour y parvenir.</p> <p>Nos élèves proviennent d'un milieu socio-économique assez aisé.</p> <p>Ils ont accès aux technologies de l'information et des communications, des activités sportives, sociales et artistiques.</p> <p>Afin d'assurer un enseignement de qualité :</p> <p>Cibles et langage communs Arrimage Formation</p>	<p>Améliorer le niveau d'autonomie de nos élèves ainsi que les règles de civisme.</p> <p>Développer leurs habiletés à communiquer sans avoir recours à la violence.</p> <p>Plusieurs garçons disent ne pas bouger assez à l'école.</p> <p>Davantage de plans d'interventions chez les garçons que chez les filles.</p> <p>Certains élèves manquent de motivation scolaire et leur sentiment d'appartenance est faible.</p> <p>Le roulement du personnel au service de garde et au service des dîneurs ainsi que la difficulté à communiquer entre ces services et l'école rend plus difficile le suivi des interventions.</p> <p>Quelques élèves éprouvent de la difficulté à se mobiliser et persévérer face à un défi.</p> <p>Certains de nos élèves se mettent une pression au niveau de leur réussite scolaire.</p> <p>Les élèves allophones sont de plus en plus nombreux ce qui engendre des besoins en classe. Plusieurs ne parlent pas français à la maison ce qui rend la communication école-maison plus difficile.</p>

4.5. Les enjeux de la réussite éducative et scolaire des élèves de l'établissement

Nous avons nos 3 ENJEUX :

- L'importance d'agir-tôt.
- Les saines habitudes de vie.
- L'implication des élèves dans leurs apprentissages académique et social.

Déoulant de ces enjeux, nous avons 3 ORIENTATIONS (liens avec le PEVR pour les orientations, objectifs et moyens)

- Favoriser la progression des élèves à risque.
- Améliorer le bien-être physique et psychologique des élèves.
- Favoriser l'engagement des élèves au plan scolaire et comportemental.

5. Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR

LIENS AVEC PEVR	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
Agir tôt et soutenir l'élève tout au long de son parcours scolaire.	Favoriser la progression des élèves à risque.	D'ici 2022, diminuer de 3% le nombre d'élèves à risque qui ont 65% et moins.	Le pourcentage d'élèves qui se situe à 65% et moins en français et en mathématique.	Diminuer le pourcentage d'élèves à risque : <ul style="list-style-type: none"> An 1 : Diminuer de 1%. An 2 : Diminuer de 1% An 3 : Diminuer de 1%
Développer de saines habitudes de vie.	Encourager le bien-être physique et psychologique des élèves.	D'ici 2022, offrir 60 minutes d'activités physiques par jour à tous les élèves de l'école.	Le nombre de minutes d'activité physique pratiquées par tous les élèves.	Augmenter le nombre de minutes. <ul style="list-style-type: none"> An 1 : 30 minutes An 2 : 45 minutes An 3 : 60 minutes
Développer des milieux de vie qui favorisent l'engagement scolaire de tous les élèves.	Favoriser l'engagement des élèves au plan scolaire et comportemental.	D'ici 2022, augmenter le nombre d'élèves qui ont un sentiment d'appartenance à l'école en les rassemblant six fois par année pour une activité-école.	Le nombre d'activités offertes par année.	Augmenter le nombre d'activités-écoles : <ul style="list-style-type: none"> An 1 : une activité An 2 : une activité An 3 : une activité

s:\001\sec\pevr\projet éducatif 18-19 nouvelle version.docx

2023-2024



Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries
Québec 

Centre de services
scolaire des Grandes-

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE DE LA PETITE-GARE

Portrait de la situation, constats, priorités, pratiques et actions devant être prises.



L'intimidation et la violence, c'est fini!

Introduction

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2012. L'application de cette loi oblige le directeur ou la directrice de l'établissement primaire et secondaire à élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte de sa réalité. Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément, à l'atteinte du **but 4** de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.

Par ailleurs, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries a pris une position claire face à l'intimidation et la violence par le biais d'une politique en vigueur depuis le 1^{er} août 2008.

Le plan de lutte, tel que spécifié à **l'article 75.1** de la Loi sur l'Instruction publique, comporte deux parties distinctes.

Dans la **première partie**, l'école fait état de la situation en élaborant un portrait des manifestations et son analyse de la situation, en dégagant une vision commune et des priorités de travail, en identifiant les mesures de prévention et en assurant la collaboration des parents.

Dans la **deuxième partie**, l'école précise les modalités de déclaration en assurant la confidentialité, les actions à prendre, le soutien à offrir, les sanctions prévues et le suivi. Cette partie prend la forme d'un protocole où des procédures sont décrites afin de guider l'intervention face aux situations d'intimidation et de violence.

Tout le personnel de l'école doit collaborer à la mise en œuvre de ce plan de lutte.

Nom de l'école : École de la Petite-Gare	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 2023-04-13	Nombre d'élèves : 458 élèves	Nom de la direction : Mme Sophie Tougas Nom de la personne, chargée de coordonner l'équipe de travail : Mme Julie Marceau
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Julie Marceau (Direction adjointe), Carolyne Rivard-Lachance (TES), Annick Baillargeon (TES) et Mario Pellerin (agent de réadaptation en psychoéducation)				
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :				
<u>Respect</u> Ajuster nos gestes et nos paroles en tenant compte de tout ce qui nous entoure :				
<ul style="list-style-type: none"> • Bienveillance • Tolérance • Acceptation • Sécurité • Civilité 				
<u>Collaboration</u> Favoriser le partage et les échanges entre l'élève, l'équipe-école et la famille :				
<ul style="list-style-type: none"> • Entraide • Partage • Solidarité 				

Communication

Entrer en relation de façon pacifique :

- Conventions sociales
- Exprimer et recevoir un message

Engagement

Développer le désir de s'investir et de persévérer :

- Confiance
- Motivation
- Sentiment d'appartenance

Esprit d'ouverture

Encourager la sensibilité à recevoir de nouvelles idées :

- Ouverture sur le monde et sur les autres
- Acceptation des différences
- Réceptivité

Communication

Première partie : Portrait de la situation

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
<p>1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1, 1° LIP)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Portrait de la situation – Avril 2023</u></p> <p>Un comité formé des éducatrices spécialisées de l'école et de la direction adjointe a procédé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ À la révision du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation et des règles de vie; ❖ À la mise en œuvre d'un arrimage entre l'école et le service de garde. <p><u>Nos constats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Nous vivons plus de conflits et de violence puisque les élèves peuvent circuler librement et tous en même temps dans la cour d'école (retrait des bulles et des récréations en alternance) lors des récréations. Dû à la situation pandémique, les plus jeunes de l'école n'avaient jamais vécu cette situation; ❖ Nous vivons des situations qui s'apparentent à de l'intimidation ou de violence physique et verbale à notre école; ❖ Durant l'année scolaire en cours, nous avons répertorié des situations de violence ou d'intimidation; ❖ Au quotidien, il y a une présence proactive du milieu pour favoriser un environnement sain et sécuritaire; ❖ Il y a eu application de la Loi 56, par les directions, tout au long de l'année. <p><u>Nos priorités</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prévenir toutes formes de violence entre les élèves (verbale, physique, psychologique, sociale, sexuelle, taxage et voie électronique); 2. Intervenir dans les situations d'intimidation à l'école; 3. Informer les parents des mesures prises auprès de leur enfant lorsqu'il est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques déjà en place	Outils, référentiels
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1, 2° LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou augmenter l'estime de soi chez l'élève; • Amener l'élève à s'affirmer positivement, à faire des messages clairs au PE; • Accompagner certains élèves à mieux gérer leurs émotions; • Présence active de tout le personnel dans l'école (T.E.S., psychoéducatrice, éducatrices et enseignants); • Soutien aux élèves HDAA et à risque; • Révision des règles de vie et des mesures de sécurité en conformité avec l'article 76 de la LIP; • Diffusion de ces règles au personnel, aux parents et aux élèves; • Application des règles de conduite par le personnel de l'école; • Assurer une surveillance active et stratégique : entrées, sorties, corridors, locaux de dîners et cour de l'école; • Présence d'un intervenant en soutien durant la période du dîner; • Installation de mots clés dans les escaliers en lien avec des comportements harmonieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>T'es trop près de moi sors de ma bulle;</i> • <i>Techniques d'impact pour grandir</i> <p>Par Daniel Beaulieu;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pictogrammes I et II <p>Trousse pédagogique pour faciliter la communication;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le volcan des émotions <p>Les Éditions Milmo;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des émotions : Nuage noir; • Visite d'un policier préventionniste pour les élèves de 5e et 6e année; • Animations sur les différentes colères en 3^e année. • Atelier sur l'identité de genre.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques déjà en place	Outils référentiels Suite
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1, 2° LIP)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Incroyable moi maîtrise son anxiété</i> Par Nathalie Couture et Geneviève Marcotte; <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de capsules en lien avec le bien vivre ensemble par les élèves de 6^e année; • Atelier sur les mots toxiques; • <i>Agir contre l'intimidation</i> Par Nancy Doyon; <ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur l'amitié; • Atelier de sensibilisation au vandalisme; • Atelier sur l'intimidation; • Accompagnement pour les éducatrices du service de garde par Annick et Carolyne; • La passoire; • Le cerveau; • Ateliers de stress et progresse; • Ateliers gestes cœur; • Conflits VS intimidation et résolution de conflits; • Affirmation de soi; • Roue des besoins; • 5-6^e Loi des jeunes contrevenants et les conséquences; • Échelle de différenciations des comportements à risque (blague versus moqueries); • 5^e : Policiers (la force de s'exprimer : verbal, physique, réseaux sociaux); • Atelier entre dénoncer et « stooler »;

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques à prévoir en 2020-2021	Outils référentiels
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1, 2° LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers, selon un calendrier préétabli, sur les habiletés sociales, la gestion des émotions et la résolution de conflits (en utilisant les différents programmes disponibles selon le degré d'enseignement); • Poursuivre les ateliers en 6^e année concernant la loi des jeunes contrevenants et le programme (cyberintimidation); avec Policier • Planification d'ateliers (2^e et 3^e cycle) sur la prévention de l'intimidation; • Invitation d'un policier préventionniste au 2^e et 3^e cycle; • Surveillance active et stratégique : entrées, sorties, corridors, locaux de dîners et la cour de l'école; <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour annuelle du plan de surveillance dans la cour; • Maintenir la présence d'un technicien en éducation spécialisée pour la période du dîner afin d'intervenir rapidement lors des situations de conflits; • Sensibiliser les élèves aux modalités de signalement ou de plainte (inclure SDG); • Sensibiliser les élèves aux modalités de dénonciation (inclure SDG); • Mettre en place au service de garde des activités de prévention, de sensibilisation et des méthodes d'intervention (outiller les éducatrices); <ul style="list-style-type: none"> • Enseigner et modéliser la civilité; • Uniformiser l'utilisation du <i>Monsieur</i> et <i>Madame</i> par les enfants et le personnel de l'école; <ul style="list-style-type: none"> • Procédurier pour les suppléants; • Formations en début d'année au SDG et aux nouveaux membres du personnel • en lien avec la thérapie de la réalité; <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et animation de la cour d'école; • Créer le conseil étudiant; • Définir les différents types de violence; • Distinguer le conflit et l'intimidation; • Définir ce qu'est l'intimidation (agenda) 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi 56 pour contre et la violence et l'intimidation; • Les outils référentiels cités au point 2; • Plan des zones de surveillance du service de garde; • Plateforme numérique pour consignation des évènements.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques déjà en place	Outils, référentiels
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire (art. 75.1, 3° LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur la définition de la violence et de l'intimidation; • Informations régulières concernant la sécurité autour de l'école; • Transmission des règles de vie et des règles de sécurité; • Appels, informations écrites et /ou rencontres dans les cas de violence et d'intimidation; • Accueil des nouveaux parents; • Plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école disponible sur le site Internet de l'école; • Capsules d'information aux parents dans l'agenda des élèves: la définition de ce que sont la violence, le conflit et l'intimidation, de même que des suggestions pour les aider quand une situation se présente; • Offrir une synthèse du Plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école disponible sur le site de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Info-Express; • Site Internet de l'école; • Règles de vie; • Règles de sécurité; • Agenda; • Règles de fonctionnement du service de garde; • Billet d'information (rose) entre intervenants; • Billet d'information (blanc) pour les parents (école et SDG); • Courriels envoyés à la maison; • Mosaik portail.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques à prévoir en 2020-2021	Outils référentiels Suite
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire (art. 75.1, 3° LIP)	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les moyens mis en place;• Faire des rappels dans l'Info-Express à chaque fin d'étape;• Ajouter le résumé du plan de lutte dans l'agenda des élèves et le faire signer par les élèves et les parents en début d'année;	<ul style="list-style-type: none">• Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation, de violence et de conflit;• Info Parents.

Deuxième partie : Protocole

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Modalités de signalement ou de plainte	Outils, référentiels
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologie de communication à des fins de cyber intimidation (art. 75.1,4)</p> <p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 6)</p>	<p><u>L'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Va voir un adulte; • Informe ses parents; • Aller voir un adulte de confiance; • Communication via la plateforme numérique (TEAMS). <p><u>Le parent</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourage son enfant à en parler à un adulte de confiance; • Téléphone à l'école et sera référé à la personne concernée; • Écrit à un adulte de l'école. <p><u>Membre du personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe, selon le cas, le titulaire, l'éducatrice spécialisée, la direction ou le responsable du service de garde 	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure de signalement; • Adresse courriel : delapetitegare@csdgs.qc.ca; • Poste téléphonique : 514 380-8899, poste 4011; • Plateforme numérique (TEAMS).

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques à prévoir en 2020-2021	Outils référentiels
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologie de communication à des fins de cyber intimidation (art. 75.1,4)</p> <p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 6)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Informer les élèves et les membres du personnel des modalités de déclaration lors d'un événement lié à l'intimidation ou la violence; ● Informer les élèves de la procédure de dénonciation qui est disponible, plateforme numérique (TEAMS); ● Sensibiliser les élèves aux modalités de signalement ou de plainte; ● Plateforme numérique (SPI, Mosaik portail); ● Le cartable pour consigner les fiches de renseignements est placé au bureau des éducateurs spécialisés. L'accès est réservé aux directions et aux éducateurs spécialisés; ● Afin de respecter la confidentialité, seules les informations nécessaires seront transmises aux intervenants concernés; ● Mise en place d'une procédure pour transmettre les informations aux nouveaux membres du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fiche de renseignements sur l'événement;

	Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Démarche à suivre en cas de violence et d'intimidation	Outils référentiels
Adulte témoin ou avisé de la situation	5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1, 5)	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une situation de violence grave ou d'intimidation, la direction doit être immédiatement informée; • En tout temps, mettre fin à la violence et assurer le sentiment de sécurité de la victime; • Prendre connaissance des faits; • Faire une évaluation sommaire de la situation; • L'intervenant évalue la situation et fait la 1^{re} intervention; • Assurer le transfert d'information auprès de tous les intervenants concernés; • L'éducatrice spécialisée ou la responsable du service de garde informe la direction ou la direction adjointe; • L'éducatrice spécialisée vérifie les événements, rencontre les élèves impliqués (auteur(s), victime(s), témoin(s), offre le soutien et l'encadrement nécessaires et finalement, complète le formulaire numérique en ligne (SPI); • Les parents sont informés par la direction, la direction adjointe, une éducatrice spécialisée ou la responsable du service de garde; • Mise en place des mesures de soutien et des sanctions disciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartable de consignation des événements : One note et Mosaik portail.

	<p>6.section distincte sur les violences à caractère sexuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence est consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 (le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte) de l'article 75.1, les éléments suivants : • 1) Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Liste des formations obligatoires (à venir) : • 2) Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. Liste des mesures de sécurité (à venir) : <p>Quelques exemples :</p> <p>Partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des lieux et des personnes ; Formation aux enseignants ;</p> <p>Examiner la circulation des élèves et des adultes dans l'établissement pour trouver les "trous de sécurité";</p> <p>Amélioration de l'éclairage à des endroits ciblés ;</p> <p>Ajout de certaines formes de surveillance, en particulier dans la zone des casiers et la cour d'école ;</p> <p>Offrir le contenu obligatoire d'éducation à la sexualité.</p> <p>Le Protecteur national de l'élève se réfère à la définition de la violence à caractère sexuelle inscrite à la loi: « toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RÉFORME DU TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU SCOLAIRE POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS DES ÉLÈVES DU QUÉBEC (quebec.ca) • Porter plainte Porter plainte Gouvernement du Québec (quebec.ca) • Toutes les mesures et actions de prévention dans le document sont valides pour intervenir en cas de violence à caractère sexuel. Au besoin, un partenaire externe tel que la protection de la jeunesse (en vertu de l'article 39.1 LPJ) et/ou les policiers peuvent être interpellés pour appuyer l'intervention.
--	--	--	--

	7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1, 7)	8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1, 8)	9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 9)	Outils référentiels
AUTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ● Description des événements et intentions poursuivies; ● Identifier la mesure d'aide ou de soutien approprié; ● Référence et possibilité de suivi par une technicienne en éducation spécialisée; ● Contrat d'engagement, procédure de suivis et d'évaluation; ● Réparation des torts causés; ● Ateliers d'habiletés sociales ou de sensibilisation (victimes ou agresseurs); ● Référence à une ressource professionnelle; ● Rencontre de retour de suspension; ● Réflexion écrite accompagnée; ● Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Application de la sanction prévue aux règles de vie en fonction de la gravité et de la répétition en tenant compte du dossier particulier de l'élève; ● Rencontre du ou des élèves par : son titulaire, la technicienne en éducation spécialisée, la direction et les adultes concernés du service de garde, s'il y a lieu; ● Retrait de ou des élèves impliqués; ● Communication aux parents; ● Suspension interne ou externe; ● Plainte policière. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le titulaire et l'intervenant verront à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève ou les élèves; ● Un suivi sera donné aux parents pour les informer, les impliquer et voir comment ils s'organisent avec le support offert; ● Consigner toute la démarche d'intervention dans le cartable de consignations des événements au bureau de la technicienne en éducation spécialisée et dans SPI par la direction; ● La technicienne en éducation spécialisée assure le suivi nécessaire pour donner suite aux mesures prises. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Feuillet d'information : <i>Interventions possibles par un adulte témoin lors d'une situation de violence;</i> ● <i>Règles de vie;</i> ● Contrat d'engagement et suivi; ● Communication numérique.

	7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1, 7)	9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1 ,9)	Outils référentiels
VICTIME	<ul style="list-style-type: none"> ● Description des événements; ● Possibilité de faire un plan d'aide; ● Rencontre possible avec un professionnel; ● Participer à des activités d'habiletés sociales; ● Lui rappeler qu'il est important de dénoncer; ● Offrir des ateliers de prévention en grand groupe; ● Suivi personnalisé; ● Procédure de suivis et d'évaluation; ● Proposer des moyens de dénoncer. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le titulaire ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève; ● La personne responsable du suivi revoit l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents; ● Un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils s'organisent avec le support offert. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rôles et responsabilités des différents acteurs; ● Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence; ● Livres : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir contre la violence et l'intimidation Par Nancy Doyon ➤ NON à l'intimidation Par Nancy Doyon

	7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1, 7)	9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 9)	Outils référentiels
TEMOIN	<ul style="list-style-type: none"> ● S'il y a lieu, rassurer le témoin et lui permettre de s'exprimer; ● Possibilité de participer à des activités d'habiletés sociales; ● Ateliers de grand groupe sur les différents rôles des témoins dans une situation d'intimidation; ● Offrir des moyens de dénonciation; ● Rappeler qu'il est important de dénoncer. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le titulaire ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève; ● S'il y a lieu, un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils s'organisent avec le support offert. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rôles et responsabilités des différents acteurs; ● Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence.

	5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1, 5)	7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1, 7)	9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 9)	Outils référentiels
AUTEUR (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents; • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits; • Les informer des interventions faites; • Les impliquer dans la recherche de solutions. 	<p>Au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suggestions de lectures et/ou de sites Internet; • Référence à des ressources externes; • Implication dans le contrat d'engagement ou des mesures disciplinaires prises pour encadrer. 	Un suivi sera effectué aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils s'organisent avec le support offert.	<ul style="list-style-type: none"> • Sites Internet http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole http://www.mojagis.com
VICTIME (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents; • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits; • Les informer des interventions faites; • Les impliquer dans la recherche de solutions. 	<p>Au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suggestions de lectures et/ou de sites Internet; • Référence à des ressources externes; • Implication dans le plan d'aide. 	Un suivi sera effectué aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils s'organisent avec le support offert.	<ul style="list-style-type: none"> • Sites Internet http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole • http://www.mojagis.com

	5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1, 5)	7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1, 7)	9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 9)	Outils référentiels
TEMOIN (PARENTS)	Au besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents; • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits; • Les informer des interventions faites; • Les impliquer dans la recherche de solutions. 	Suggestion de lectures et/ou de sites Internet.	S'il y a lieu Un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils s'organisent avec le support offert.	<ul style="list-style-type: none"> • Sites Internet http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole http://www.mojagis.com

Site WEB du MELS : <http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole>